RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (COFIN) SUR LE PREAVIS N° 06/2024 « Demande de crédit complémentaire au budget 2024 pour la rénovation de la cuisine du collège du Jura, pour un montant de CHF 280'000.- »

Madame la Présidente, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, Chères Collègues, Chers Collègues,

La commission des finances du Conseil Communal (CoFin) composée de Mme Ruth Mueller, Messieurs Pascal Stump, Adrian Marti, Nicolas Walker, Gilles Jotterand, Felix Mann et Mme Anick Delay (rapporteur) s'est réunie le 22 avril 2024 en présence de Mme Marie-Christine Gilliéron, syndique et de Messieurs Fabrice Marendaz et Aurel Matthey, municipaux pour statuer sur le préavis municipal n° 06/2024. Elle déclare et certifie qu'elle a procédé à sa mission avec toute l'attention voulue.

En début de séance, les participants se sont rendus sur place au sous-sol du Collège Jura pour bien visualiser l'emplacement de la cuisine et constater l'état des matériaux. Quelques explications préliminaires nous ont été apportées sur les travaux prévus.

De retour en salle de Municipalité, les représentants de la Municipalité ont répondu aux questions que nous leur avions préalablement envoyées par mail. D'autres points relevés au fur et à mesure de la discussion sont venus étoffer la discussion et ont permis également à la CoFin d'affiner son positionnement sur ce préavis.

Nous remercions les membres de la Municipalité présents pour leurs explications et leur disponibilité.

En premier lieu et à titre de remarque générale, la CoFin tient à relever le point suivant :

La Municipalité a choisi de présenter le préavis no 06/2024 sous forme de crédit complémentaire au budget 2024, ce qui a particulièrement surpris les membres de la CoFin. Sans entrer dans des détails règlementaires, la CoFin estime que ce préavis relève plutôt d'un crédit d'investissement (amélioration de biens durables du patrimoine administratif) alors que la Municipalité estime qu'il s'agit de frais d'entretien qui doivent être imputés au budget. Si la CoFin ne souhaite pas palabrer sur ce point, elle estime toutefois que la procédure de crédit complémentaire au budget qui intervient à peine 5 mois après la votation sur le budget n'est pas la plus appropriée. Elle laisse à penser que la Municipalité pare au plus pressé, sans anticipation, puisque ces travaux n'ont pu être prévu dans le budget initial 2024. En effet, la notion de crédit complémentaire au budget sous-entend une notion négative de dépassement de crédit, ce qui n'est, en fait, pas le cas ici.
La CoFin propose donc à la Municipalité d'être plus vigilante sur ce point lors des prochaines demandes de crédit et d'éviter de recourir à cette option dans cette situation-là.
A titre informatif, et comme précisé dans le préavis, si cette demande de crédit complémentaire au budget 2024 n'impacte pas le résultat des comptes 2024, elle péjore la marge d'autofinancement 2024. En cas d'acceptation de ce préavis, la marge d'autofinancement passerait donc de Fr. -218'600.00 prévu dans le budget 2024 à Fr. -1'126'000.00 suite aux divers crédits complémentaires acceptés dans les 5 premiers mois de l'année 2024.

De plus, la CoFin relève les points suivants :

- La CoFin s'est étonnée du calendrier de ces travaux, sachant qu'une rénovation totale de ce bâtiment est prévue à plus ou moins brève échéance. Il nous a été confirmé que cette rénovation était espérée dans les 5 prochaines années en fonction des priorisations mais qu'il n'y avait pas d'incidence sur ce préavis vu que ces travaux étaient effectués en intérieur et qu'ils pouvaient être réalisés indépendamment des futurs travaux de rénovation. Cependant, la CoFin a insisté sur cette notion d'urgence. L'argument principal de la Municipalité repose sur un gros souci de cohabitation entre les écoles et les autres utilisateurs (sociétés locales ou paysannes vaudoises des groupes environnants). Financièrement, les sociétés locales ne paient pas de location et les utilisateurs externes ont payé Fr. 280.00 de location en 2023. Même si la Municipalité ne nous a pas donné de chiffres précis, on peut estimer l'utilisation de ces locaux par les sociétés locales à moins de 15 fois par an.

- Le photomontage en page 7 de la « nouvelle salle de cuisine » est trompeur et n'est pas du tout représentatif de ce que sera la future nouvelle salle de cuisine. Les gros blocs de ventilation ainsi que les gros radiateurs visibles en page 4 seront conservés tels quels.

- Il n'est pas prévu d'intervenir sur les alimentations en eau et en électricité se trouvant dans le sol de la classe de cuisine. Des sondages n'ont pas été réalisés pour vérifier l'état de ces installations. Des surprises pourraient donc survenir en cours de travaux. La Municipalité estime que les montants prévus dans le préavis sont suffisants pour couvrir les éventuelles réparations ou changements supplémentaires.

En l'état de ces réflexions, la CoFin s'est donc posé la question de la pertinence d'investir ce montant de Fr. 280'000.00 pour la raison principale que les écoles et les utilisateurs externes n'arrivent pas à cohabiter. Certes, cette salle a besoin d'un sérieux coup de neuf mais ne serait-il pas plus judicieux d'attendre la rénovation complète de ce bâtiment afin d'y intégrer tous les locaux et d'avoir une stratégie globale de rénovation du bâtiment. D'autre part, la CoFin pense également que la création d'un nouveau collège risque d'impacter la gestion globale des locaux et la répartition des classes. C'est pourquoi en tant que commission des finances, nous estimons que les arguments financiers avancés ne sont pas suffisamment convaincants pour nous permettre de soutenir ce préavis.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la CoFin unanime vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

> de refuser le préavis 06/2024 « Demande de crédit complémentaire au budget 2024 pour la rénovation de la cuisine du collège du Jura, pour un montant de Fr. 280'000.00 »

Hautemorges, le 26 avril 2024

ANICK DELAY
(Rapporteur)

FELIX MANN
(Président de la CoFin)